



EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS DU CONSEIL DE LA COMMUNAUTE D'AGGLOMERATION DU COTENTIN

Délibération n° DEL2025_083

OBJET : Soumission à évaluation environnementale du projet de modification n°1 du Plan Local d'Urbanisme (PLU) de la commune des Pieux

Exposé

Par délibération n°DEL2025_28 en date du 27 mars 2025, le Conseil communautaire a prescrit la première modification du Plan Local d'Urbanisme (PLU) de la commune des Pieux. L'objectif de la modification du PLU de la commune des Pieux est de procéder à l'ouverture à l'urbanisation de la zone 2AUE permettant l'extension de la zone d'activité des Costils mais également de répondre en partie aux besoins de foncier à vocation économique de l'Agglomération du Cotentin.

La modification du PLU de la commune des Pieux entraîne l'évolution des pièces suivantes :

- Le règlement graphique,
- Le règlement écrit.

La procédure de modification entraîne également la réalisation d'une Orientation d'Aménagement et de Programmation (OAP) définissant les grands principes d'aménagements contribuant à la réalisation opérationnelle du projet souhaité par la collectivité.

Considérant, qu'au regard de l'objet de cette modification du PLU de la commune des Pieux, soit l'ouverture à l'urbanisation d'une zone 2AUE à vocation économique, d'une superficie d'environ 15 hectares, la réalisation d'une évaluation environnementale était nécessaire afin de comprendre, anticiper et évaluer les incidences de ce projet de modification du PLU sur l'environnement. Le 26 mars dernier, le Conseil communautaire a délibéré en faveur de la tenue d'une concertation avec le public relative au projet de modification n°1 du PLU de la commune de Pieux. Celle-ci s'est tenue du 17 avril au 27 mai 2025 et résulte du fait que cette dite modification fasse l'objet d'une évaluation environnementale dans les conditions prévues aux articles R104-19 à R104-25 du Code de l'Urbanisme.

Néanmoins, à la lecture des règles d'urbanisme, il convient que le Conseil communautaire valide la réalisation de cette évaluation environnementale. Ainsi, cette délibération vise à formaliser la réalisation d'une évaluation environnementale dans le cadre de la modification du PLU de la commune des Pieux.

Délibération

Vu le Code Général des Collectivités Territoriales, et notamment l'article 5216-5 2° portant compétence de la Communauté d'Agglomération en Plan Local d'Urbanisme, document d'urbanisme en tenant lieu et carte communale,

Vu le Code de l'Urbanisme et notamment les articles L153-36 et suivants, R104-1, R104-12, R104-33, R104-36,

Vu le Schéma de Cohérence Territoriale du Pays du Cotentin approuvé le 15 décembre 2022,

Vu le Plan Local d'Urbanisme des Pieux approuvé le 9 février 2019,

Vu la délibération du Conseil communautaire n°DEL2025_028 en date du 27 mars 2025 prescrivant la modification n°1 du PLU de la commune des Pieux pour ouverture à l'urbanisation d'une zone 2AUE,

Considérant qu'en vertu de l'objet de la première modification du PLU de la commune des Pieux, soit l'ouverture à l'urbanisation d'une zone 2AUE en vue d'étendre la Zone d'Activité (ZA) des Costils, ce projet d'évolution du document d'urbanisme nécessite la réalisation d'une évaluation environnementale dans les conditions prévues aux articles R104-19 à R104-25 du Code de l'Urbanisme afin de comprendre, anticiper et évaluer les incidences de ce projet de modification sur l'environnement,

Considérant que l'adéquation du projet avec les enjeux environnementaux sera justifiée par l'évaluation environnementale du projet de modification,

Le conseil communautaire a délibéré (Pour : 173 - Contre : 0 - Abstentions : 3) pour :

- **Valider** la soumission du projet de modification n°1 du Plan Local d'Urbanisme de la commune des Pieux à évaluation environnementale,
- **Dire** que conformément aux articles R153-20 et R153-21 du Code de l'Urbanisme encadrant les mesures de publicité et d'information des actes relatifs à l'élaboration, l'évaluation et l'évolution du Plan Local d'Urbanisme la présente délibération est affichée pendant un mois au siège administratif de la Communauté d'Agglomération du Cotentin et en mairie de la commune concernée par la modification du PLU (soit la commune des Pieux),
- **Autoriser** la Présidente ou son délégataire à signer toute pièce nécessaire à l'exécution de la présente délibération,
- **Dire** que la présente délibération peut faire l'objet d'un recours auprès du tribunal administratif de Caen (par voie postale au 3 rue Arthur Leduc 14000 Caen ou par voie dématérialisée via l'application « Télérecours citoyens » sur le site www.telerecours.fr) dans un délai de deux mois à compter de sa transmission au représentant de l'Etat et de l'accomplissement des formalités de publicité requises.

LA PRESIDENTE,

LE SECRETAIRE DE SEANCE,

Christèle CASTELEIN

Hubert LEMONNIER

CONSEIL COMMUNAUTAIRE DU

26 JUIN 2025

Date d'envoi de la convocation : le 13/06/2025

Nombre de membres : 192

Nombre de présents : 155

Nombre de votants : 170

A l'ouverture de la séance

Secrétaire de séance : LEMONNIER Hubert

L'an deux mille vingt cinq, le jeudi 26 juin, le Conseil de la Communauté d'Agglomération du Cotentin, dûment convoqué, s'est réuni au complexe sportif Marcel Lechanoine à Valognes à 18h00 sous la présidence de Christèle CASTELEIN,

Etaient présents :

AMIOT André, AMIOT Florence, AMIOT Guy, AMIOT Sylvie, ANNE Philippe, ANTOINE Joanna, ARRIVÉ Benoît, ASSELINE Etienne, ASSELINE Yves, BARBÉ Stéphane, BAUDRY Jean-Marc, BELLIOU DELACOUR Nicole, BERHAULT Bernard, BERNARD Christian (jusqu'à 20h30), BERTEAUX Jean-Pierre, BIHEL Catherine, BLESTEL Gérard, BOTTA Francis, BOUSSELMAME Nouredine, BRANTHOMME Nicole, BRANTONNE Pascal, BRIENS Eric, BRISSET Franck, BROQUAIRE Guy, BUHOT Sophie, BURNOUF Elisabeth, CAILLOT Annick, CAPELLE Jacques, CASTELEIN Christèle, CATHERINE Arnaud, CAUVIN Jean-Louis, COLLAS Hubert, COQUELIN Jacques, COUPÉ Stéphanie (à partir de 18h44), CRESPIEN Francis, CROIZER Alain, D'AIGREMONT Jean-Marie, DE BOURSETTY Olivier, DENIS Daniel, DESTRES Henri, DIGARD Antoine, DOREY Jean-Marie, DOUCET Gilbert, DUBOIS Ghislain, DUBOST Nathalie, DUCOURET Chantal, FAGNEN Sébastien, FAUDEMERE Christian, FIDELIN Benoît (à partir de 18h34), FONTAINE Hervé, FRANCOIS Yves, FRANCOISE Bruno, GANCEL Daniel, GENTILE Catherine, GERVAISE Thierry, MESNIL Thérèse suppléante de GILLES Geneviève, GIOT Gilbert, GODAN Dominique, GOSSELIN Bernard, GOURDIN Sédrick, GRUNEWALD Martine, GUILBERT Joël, HAMON Myriam, HAMON-BARBÉ Françoise, HARDY René, HAUCHECORNE Dominique, HAYÉ Laurent, HEBERT Karine (à partir de 18h46), GUERIN Catherine suppléante de HELAOUET Georges, HERVY Isabelle, HULIN Bertrand, HUREL Karine (à partir de 19h17), HURLOT Juliette, JEANNE Dominique, JOZEAU-MARIGNE Muriel, LAFOSSE Michel, LAINÉ Sylvie, LAMORT Philippe, LAMOTTE Jean-François, LANGLOIS Hubert, LE BLOND Auguste, LE CLECH Philippe, LE DANOIS Francis, LE GUILLOU Alexandrina, LE POITTEVIN Lydie, LEBRETON Robert, LECHATREUX Jean-René, LECOQ Jacques, LECOURT Marc, LEFAIX-VERON Odile, LEFAUCONNIER François, LEFAUCONNIER Jean, LEFER Denis, LEFEVRE Hubert, LEFRANC Bertrand, LEGOUET David, LEGOUPIL Jean-Claude, LEJAMTEL Ralph, LEJEUNE Pierre-François, LELOUEY Dominique, LEMENUEL Dominique, LEMOIGNE Jean-Paul, LEMOINE Morgan (à partir de 19h21), LEMONNIER Hubert, LEMONNIER Thierry, LEONARD Christine, LEPETIT Gilbert, LEPOITTEVIN Gilbert, LEPOITTEVIN Sonia, LEQUERTIER Colette, LEQUILBEC Frédéric, LERENDU Patrick, LEROSSIGNOL Françoise, LEROUX Patrice, LESEIGNEUR Jacques, LEVASSEUR Jocelyne, MABIRE Caroline, MABIRE Edouard (à partir de 19h22), MADELEINE Anne, MAGHE Jean-Michel, MAHIER Manuela, MARGUERIE Jacques, MARGUERITTE Camille, MARIE Jacky, MARTIN Serge, MARTIN-MORVAN Véronique, MAUQUEST Jean-Pierre, MEDERNACH Françoise, MIGNOT Henri, MORIN Daniel, MOUCHEL Evelyne, MOUCHEL Jean-Marie, OLIVIER Stéphane, PARENT Gérard, PECORARO Yvonne, PELLERIN Jean-Luc, PERROTTE Thomas, PIC Anna (jusqu'à 20h26), POIGNANT Jean-Pierre, POISSON Nicolas, PROVAUX Loïc,

ban-Marie, RODRIGUEZ F
Françoise BOURY suppléante de ROUSSEAU François, SANSON Odile, SCHMITT Gilles, SIMONIN Philippe, SALLEY Philippe suppléant de SOINARD Philippe, SOLIER Luc, TAVARD Agnès, THOMINET Odile, TINCELIN Christiane, TOLLEMER Jean-Pierre, VANSTEELANT Gérard, VARENNE Valérie (à partir de 19h45), VASSAL Emmanuel, VASSELIN Jean-Paul, VIGER Jacques, VILDIER Sandrine, VIVIER Sylvain

Ont donné procurations :

AMBROIS Anne à GRUNEWALD Martine, BALDACCI Nathalie à LANGLOIS Hubert, DUVAL Karine à FAGNEN Sébastien, GROULT André à CASTELEIN Christèle, HEBERT Dominique à LEPOITTEVIN Gilbert, HERY Sophie à BROQUAIRE Guy, HOULLEGATTE Valérie à LE DANOIS Francis, LEMOIGNE Sophie à HULIN Bertrand, LEMOINE Morgan à HEBERT Karine (à partir de 18h46, jusqu'à son arrivée à 19h21), MARTIN Patrice à LE POITTEVIN Lydie, MOUCHEL Jacky à SANSON Odile, PERRIER Didier à LEJAMTEL Ralph, PLAINEAU Nadège à MORIN Daniel, ROUELLÉ Maurice à BERHAULT Bernard, SOURISSE Claudine à TAVARD Agnès, VARENNE Valérie à HUREL Karine (à partir de 19h17, jusqu'à son arrivée à 19h45), VIVIER Nicolas à PECORARO Yvonne, BERNARD Christian (à partir de 20h30) à GENTILE Catherine

Absents/Excusés :

BROQUET Patrick, DUCHEMIN Maurice, FALAIZE Marie-Hélène, GASNIER Philippe, GUILLEMETTE Nathalie, HAMEL Estelle, JOUANNEAULT Tony, LE PETIT Philippe, LECHEVALIER Isabelle, LELONG Gilles, LEPLEY Bruno, PIQUOT Jean-Louis, SIMON François, TARIN Sandrine, VILLETTE Gilbert